

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 26 août 2024 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

24-08-538

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-539

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière avec l'ajout des points suivants :

- 5.6 Signature d'un acte de cession par la Ville à Location GML Inc. – lots 3 079 867 et 6 603 694
- 5.7 Modifier la résolution numéro A-24-08-92 concernant Le Projet pilote - Entente pour l'impartition de la gestion administrative du Service de la sécurité incendie de la municipalité de Mont-St-Michel - Salaire du directeur
- 5.8 Don en denrées alimentaires au Centre d'action bénévole Léonie Bélanger et à la Manne du jour
- 6.3 Adjudication de l'émission d'obligations au montant de 2 879 000 \$ à la firme Valeurs immobilières de Desjardins Inc.
- 11.1 Signature d'entente relative à l'intégration socioprofessionnelle de personnes ayant un problème de santé mentale

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

24-08-540

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AOUT 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 5 aout 2024, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 5 aout 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-541

INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE COTÉ EST DE LA RUE TACHÉ

CONSIDÉRANT que la piste cyclable du pôle sportif rejoint la rue Taché;

CONSIDÉRANT qu'il est important de sécuriser les utilisateurs de la piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE, d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement sur le côté Est de la rue Taché jusqu'à l'entrée du pôle sportif.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-542

AJOUT DE PANNEAUX DE CIRCULATION INTERDITE AUX CAMIONS SAUF CIRCULATION LOCALE ET D'ARRÊT

CONSIDÉRANT la construction de la phase 2 de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT les camions lourds qui circulent dans ce secteur ainsi que la circulation abondante à l'intersection des rues Taché et du Parc;

EN CONSÉQUENCE, d'installer des panneaux de circulation interdite aux camions sauf pour la circulation locale aux 2 intersections suivantes :

- rues Limoges et Taché
- rues Alix et du Collège.

D'installer des panneaux d'arrêt à l'intersection des rues Taché et du Parc dans toutes les directions.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-543

MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 22-11-705 CONCERNANT L'APPROBATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR SIMON PROVOST - RUE ADÉLARD-ARBOUR

De modifier le premier paragraphe du dispositif de la résolution numéro 22-11-705 concernant l'approbation du projet de développement résidentiel présenté par Simon Provost - rue Adélarde-Arbour, afin qu'il se lise ainsi :

« EN CONSÉQUENCE, d'accepter le projet de développement résidentiel dans les zones H-136 et COM-138, dans le cadre du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), conditionnellement au dépôt d'une étude qui confirme la faisabilité du projet relativement aux installations sanitaires et à la gestion des eaux pluviales et le dépôt de documents attestant la conformité du puits pour l'alimentation en eau potable pour chacun des immeubles, et ce, avant l'émission des permis de construction. »

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-544

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION NUMÉRO 24-05-399

De prendre acte du dépôt du document modifié et du procès-verbal de correction, en date du 14 août 2024, en regard de la résolution numéro 24-05-399 intitulée « Présentation du projet de développement résidentiel présenté par monsieur Yvon Charbonneau », tel que présenté par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-545

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE FESTIVAL POURSUITES

CONSIDÉRANT le festival PoursuiTES prévu le 18 septembre prochain qui se veut un événement permettant d'alimenter la réflexion collective concernant l'accompagnement des étudiants dans la poursuite de leurs études;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit aussi d'un projet de recherche sur le thème « facilitateurs et obstacles à la poursuite des études postsecondaires », mené par madame Vicky Lafantaisie, professeure au département de psychoéducation et psychologie de l'Université du Québec en Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, de contribuer financièrement pour un montant de 750 \$ à l'équipe de recherche PoursuiTES pour la tenue du festival afin de rejoindre les futurs étudiants de nos cégeps et universités.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-546

SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSIION PAR LA VILLE À LOCATION GML INC. - LOTS 3 079 867 ET 6 603 694

D'autoriser la signature, devant notaire, d'un acte de cession par la Ville en faveur de Location GML inc., des lots 3 079 867 et 6 603 694 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 713,3 mètres carrés et 822,8 mètres carrés et ce, aux termes d'un acte préparé par maître

Jean-François Brunet, notaire, pour être joint à cette résolution et en faire partie intégrante.

Les honoraires du notaire et les frais de publicité incluant une copie de l'acte pour la Ville sont à la charge de l'acquéreur.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-547

MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO A-24-08-92 CONCERNANT LE PROJET PILOTE - ENTENTE POUR L'IMPARTITION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-ST-MICHEL - SALAIRE DU DIRECTEUR

De modifier la résolution numéro A-24-08-92 concernant Le Projet pilote - Entente pour l'impartition de la gestion administrative du Service de la sécurité incendie de la municipalité de Mont-St-Michel - Salaire du directeur, afin de remplacer « 26 juillet » par le texte suivant : « 29 juillet » dans le dispositif.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-548

DON EN DENRÉES ALIMENTAIRES AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LÉONIE-BÉLANGER ET À LA MANNE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger et la Manne du Jour sont des organismes de la région venant en aide aux personnes dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la Ville à faire un don en denrées alimentaires au Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger et à la Manne du Jour, représentant la somme de 598 \$.

De rembourser la somme de 151,53 \$ engagée par monsieur Daniel Bourdon, maire, pour l'achat d'une portion de ces denrées alimentaires.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-549

**CONCORDANCE, COURTE ÉCHÉANCE ET PROLONGATION
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE
2 879 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 SEPTEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 879 000 \$ qui sera réalisé le 6 septembre 2024 et réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
330	562 000 \$
330	1 190 400 \$
332	793 400 \$
A-66	333 200 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT, que conformément au premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 330, 332 et A-66, la Ville souhaite émettre des obligations à ces règlements pour un terme plus court que celui originellement fixé;

EN CONSÉQUENCE, que les règlements d'emprunt indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 septembre 2024;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 mars et le 6 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*;

4. Ces obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière, ou l'assistante-trésorière, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides
 597, boulevard Albiny-Paquette
 Mont-Laurier (Québec) J9L 1L5;

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière, ou l'assistante-trésorière. La Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 330, 332 et A-66 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **5 ans** (à compter du 6 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-550

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2024

D'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois juillet 2024, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement :

- chèques émis	171 828.43 \$
- transfert international	3 535.62 \$

- ACCÉO-Transphère 129 737.32 \$

Activités de fonctionnement :

- chèques émis 303 521.39 \$

- paiements électroniques 708 942.36 \$

- ACCÉO-Transphère 1 316 640.88 \$

La liste est classée au dossier 207-000-265.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-551

ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 879 000 \$ À LA FIRME VALEURS IMMOBILIÈRES DE DESJARDINS INC.

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 330, 332 et A-66, la Ville de Mont-Laurier souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 6 septembre 2024, au montant de 2 879 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu 3 soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

211 000 \$	4,00000 %	2025
221 000 \$	3,70000 %	2026
232 000 \$	3,60000 %	2027
243 000 \$	3,65000 %	2028
1 972 000 \$	3,70000 %	2029

Prix : 98,67900

Coût réel : 4,04103 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

211 000 \$	3,80000 %	2025
221 000 \$	3,55000 %	2026
232 000 \$	3,60000 %	2027
243 000 \$	3,65000 %	2028
1 972 000 \$	3,75000 %	2029

Prix : 98,76300

Coût réel : 4,04986 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

211 000 \$	4,00000 %	2025
221 000 \$	3,60000 %	2026
232 000 \$	3,60000 %	2027
243 000 \$	3,65000 %	2028
1 972 000 \$	3,75000 %	2029

Prix : 98,58447

Coût réel : 4,10265 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que l'émission d'obligations au montant de 2 879 000 \$ de la Ville de Mont-Laurier soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

Que demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière, ou l'assistante-trésorière, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le maire et la trésorière, ou l'assistante-trésorière, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-552

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR STÉPHANE PELLETIER, AUXILIAIRE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

D'accepter la démission de monsieur Stéphane Pelletier à titre d'auxiliaire au Service de la sécurité incendie effective le 16 août 2024.

Le Conseil municipal remercie monsieur Pelletier pour les 7 mois de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-553

NOMINATION DE MONSIEUR GHISLAIN CYR AU POSTE DE JOURNALIER EXPÉRIMENTÉ SAISONNIER RÉGULIER

CONSIDÉRANT que l'affichage interne et externe du poste de journalier expérimenté saisonnier régulier au Service des travaux publics et de l'ingénierie a pris fin le 10 janvier 2024;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Ghislain Cyr a complété sa période d'essai le 5 août 2024;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par monsieur Steve Pressé, directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, d'entériner l'attribution du poste de journalier expérimenté saisonnier régulier au Service des travaux publics et de l'ingénierie à monsieur Ghislain Cyr, et ce, en date du 5 février 2024.

Monsieur Cyr est régi par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur, et son supérieur immédiat est monsieur Steve Pressé.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-554

NOMINATION DE MONSIEUR OLIVIER DURAND AU POSTE DE JOURNALIER

CONSIDÉRANT que l'affichage interne du poste de journalier au Service des loisirs, de la culture et des parcs a pris fin le 11 mars 2024;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Olivier Durand a complété sa période d'essai le 22 août 2024;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par madame Audrey-Anne Richer, directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs;

EN CONSÉQUENCE, d'entériner l'attribution du poste de journalier au Service des loisirs, de la culture et des parcs à monsieur Olivier Durand, et ce, en date du 24 mars 2024.

Monsieur Durand est régi par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur, et sa supérieure immédiate est madame Audrey-Anne Richer.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-555

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR KÉVIN MASSÉ, EMPLOYÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

D'accepter la démission de monsieur Kévin Massé à titre de pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie effective le 5 août 2024.

Le conseil municipal remercie monsieur Massé pour les 2 années de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-556

**SIGNATURE D'ENTENTE AVEC CIMCO RÉFRIGÉRATION
RELATIVEMENT AU PROGRAMME D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN
DES ÉQUIPEMENTS DE RÉFRIGÉRATIONS DU CENTRE SPORTIF
JACQUES-LESAGE**

D'autoriser la signature de l'entente à intervenir avec CIMCO Réfrigération, relativement au Programme d'inspection et d'entretien des équipements de réfrigération du Centre sportif Jacques-Lesage, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-557

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION - PPCMOI - 2024-04 - BOULEVARD
DES RUISSEAUX - LOT 4 330 936 - ZONE RUM-130**

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble sis sur le boulevard Des Ruisseaux sur le lot 4 330 936 au cadastre officiel du Québec, a été déposée en bonne et due forme par François Boyer;

CONSIDÉRANT que le projet soumis permet d'aménager des aires d'entreposage de conteneurs utilisés à des fins de location ainsi qu'une cour de triage pour le bois et la préparation pour son transport vers des usines ou encore pour le transformer en bois de chauffage, alors que le règlement numéro 134 relatif au zonage ne l'autorise pas;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 270 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et qu'il répond aux critères de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 3 juillet 2024, portant le numéro 24-07-089;

CONSIDÉRANT qu'un plan à l'échelle préparé par un professionnel, démontrant les dimensions maximales des aires d'entreposage, les contrôles d'accès au site, l'aménagement des zones tampons entre ce site et les lignes de propriété, les milieux humides et hydriques, ainsi que les boisés à conserver, était exigé avant de débiter les procédures d'adoption du PPCMOI;

CONSIDÉRANT le plan projet préparé par monsieur Mathieu Pagé-Plouffe, arpenteur-géomètre, illustrant tous les éléments requis, préparé le 21 mai 2024, sous le numéro 103 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que le demandeur a précisé les heures d'opération;

CONSIDÉRANT que certaines installations temporaires seront installées sur le site pour le bon fonctionnement, telles qu'une roulotte de chantier, une toilette portative et une balance;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser le projet d'usage particulier d'occupation d'immeuble par François Boyer, visant à faire une aire d'entreposage de conteneurs utilisés à des fins de location ainsi qu'une cours de triage pour le bois et la préparation pour son transport vers des usines ou encore pour le transformer en bois de chauffage, aux conditions suivantes :

- des conifères devront être plantés pour aménager la zone tampon de 5 mètres pour le site 1 : entrée;
- le site devra être libre de déchets et aucun affichage ne sera permis;
- les installations temporaires devront être retirées si l'usage est abandonné.

Le tout, applicable à la propriété située sur le boulevard Des Ruisseaux, sur le lot 4 330 936 au cadastre officiel du Québec, dans la zone RUM-130.

De fixer au 23 septembre 2024, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 18 h 15.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-558

**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI-2024-03 -
1956, BOULEVARD DES RUISSEaux - LOT 5 069 057 - ZONE ND-132**

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble sis au 1956, boulevard Des Ruisseaux a été déposée en bonne et due forme par monsieur Gabriel Gascon, pour l'entreprise Pompes hydrauliques H-L;

CONSIDÉRANT que le projet soumis a pour objet de permettre un agrandissement du garage pour une superficie totale de 134 mètres carrés, alors que le règlement numéro 134 relatif au zonage ne le permet pas;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 270 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et qu'il répond aux critères de celui-ci;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement du bâtiment n'entraînera pas de contraintes supplémentaires au projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT que le présent projet a été présenté lors d'une assemblée publique de consultation en date du 26 août 2024, tenue conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et qu'aucune demande n'y a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser le projet d'usage particulier d'occupation d'immeuble par monsieur Gabriel Gascon, tel que déjà autorisé par le projet PPCMOI-2023-01 avec l'ajout de l'agrandissement du garage pour une superficie totale de 134 mètres carrés, et ce, selon les mêmes conditions que le PPCMOI-2023-01.

Le tout applicable à la propriété située au 1956, boulevard Des Ruisseaux, sur le lot 5 069 057 au cadastre officiel du Québec, dans la zone ND-132.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-559

USAGE CONDITIONNEL - ATELIER D'ARTISAN- CORDONNERIE - 1641, RUE HOULE

CONSIDÉRANT que la demande d'usage conditionnel pour une cordonnerie assimilable à un « atelier d'artisan » présentée par monsieur Réginald Brière et madame Chantal Bélair relativement à la propriété située au 1641, rue Houle, sur le lot 3 048 556 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CP-460;

CONSIDÉRANT que la demande répond aux critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT que l'emplacement du bâtiment accessoire favorise l'intimité des terrains résidentiels avoisinants, que l'usage exercé ne génère pas de nuisance sonore et que le commerce est accessible à tout type de clientèle;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 26 août 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le projet d'usage conditionnel d'un « Atelier d'artisan – cordonnerie » au 1641, rue Houle, dans la zone CP-460, tel que présenté.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-560

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-24-18 POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT ET LA MISE EN ŒUVRE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR DIFFÉRENTS PROJETS

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre de matériaux granulaires pour différents projets, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 7 août 2024 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-24-18;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Gaétan Lacelle excavation inc

Bordereau 01 : 21 576,00 \$

Bordereau 02 : 23 346,50 \$

9018-4995 Québec inc. (Lacelle & Frères)

Bordereau 01 : 23 880,00 \$

Bordereau 02 : 27 295,00 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur municipal, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger à Gaétan Lacelle excavation inc. les bordereaux 1 et 2 de la soumission VML-G-24-18 pour la fourniture, le transport et la mise en œuvre de matériaux granulaires pour différents projets, au prix de 44 922,50 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-24-19 POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE POUR DIFFÉRENTS PROJETS

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour des travaux de pavage pour différents projets, qu'elles étaient reçues jusqu'au 7 août 2024 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-24-19;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

	Bordereau 01 rue de l'Hélianthe	Bordereau 02 rue des Joncs	Bordereau 03 rue Yvonne-Vanier
Pavage Tommy Dion inc.	83 705,00 \$	102 845,00 \$	63 625,50 \$
Pavages multipro inc.	68 055,50 \$	81 807,50 \$	54 728,50 \$
Pavages Wemindji inc.	68 737,55 \$	84 247,85 \$	48 556,50 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur municipal, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger la soumission VML-G-24-19 pour des travaux de pavage pour différents projets, aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des items, plus les taxes applicables, comme suit :

Bordereau 01

Pavages multipro inc. : 68 055,50 \$

Bordereau 02

Pavages multipro inc. : 81 807,50 \$

Bordereau 03

Pavages Wemindji inc. : 48 556,50 \$.

Les adjudicataires devront respecter les exigences du devis.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-562

APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 02 ET DES AVENANTS DC-01 ET DC-03, TRAVAUX AU BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI), DEVIS VML-G-23-23

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux prévus au contrat au montant de 189 871,29 \$ plus les taxes applicables pour le projet de travaux au bâtiment de l'hôtel de ville dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), devis VML-G-23-23;

CONSIDÉRANT les avenants approuvés par le Service de l'ingénierie pour les travaux additionnels au montant de 18 520,13 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit ici :

DC-01 Remplacement du fini des portes et fenêtres :	17 191,92 \$
DC-03 Fourniture de bois traité :	1 328,21 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie en date du 19 août 2024, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 02;

EN CONSÉQUENCE de procéder, conformément à la recommandation de monsieur Steve Pressé, à l'approbation des travaux prévus au contrat au montant de 171 351,16 \$ et des avenants DC-01 et DC-03 au montant de 18 520,13 \$ plus les taxes applicables, pour un montant total de travaux de 189 871,29 \$;

De déduire de ce montant la retenue contractuelle de 10 % soit un montant de 18 987,13 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement du certificat de paiement numéro 02 regroupant ces montants à l'entrepreneur Groupe Piché construction inc., soit un montant total de 170 884,16 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable règlement numéro 405.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-08-563

**SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE À L'INTÉGRATION
SOCIOPROFESSIONNELLE DE PERSONNES AYANT UN PROBLÈME
DE SANTÉ MENTALE**

D'autoriser la signature de l'entente relative à l'intégration socioprofessionnelle de personnes ayant un problème de santé mentale, à intervenir avec Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 JUILLET 2024

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

24-08-564

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire